

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-010

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DES BUDGETS**

Après s'être fait présenter, pour le budget principal, le budget annexé Office de tourisme et chacun des budgets annexes, le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / **APPROUVE** les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Trésorier dont les pages Résultats budgétaires de l'exercice et Résultat d'exécution sont annexées à la présente délibération,

Article 2 / **DECLARE** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le - **7 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE



Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	445 511,48	1 189 382,13	1 634 893,61
Titres de recettes émis (b)	50 261,53	590 917,38	641 178,91
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	50 261,53	590 917,38	641 178,91
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	445 511,48	1 189 382,13	1 634 893,61
Mandats émis (f)	114 475,27	838 600,95	953 076,22
Annulations de mandats (g)	1,60	43 921,47	43 923,07
Dépenses nettes (h = f - g)	114 473,67	794 679,48	909 153,15
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	64 212,14	203 762,10	267 974,24

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	6 771,08	0,00	-64 212,14	0,00	-57 441,06
Fonctionnement	537 393,35	0,00	-203 762,10	0,00	333 631,25
TOTAL I	544 164,43	0,00	-267 974,24	0,00	276 190,19
II - Budgets des services à caractère administratif					
JEUNESSE CC SAULIEU					
Investissement	0,00	0,00	531,24	0,00	531,24
Fonctionnement	0,00	0,00	7 334,82	0,00	7 334,82
Sous-Total	0,00	0,00	7 866,06	0,00	7 866,06
DECHETS MENAGERS CC SAULIEU					
Investissement	0,00	0,00	14 360,83	0,00	14 360,83
Fonctionnement	0,00	0,00	106 877,38	0,00	106 877,38
Sous-Total	0,00	0,00	121 238,21	0,00	121 238,21
ENFANCE CC SAULIEU					
Investissement	18 802,29	0,00	-401,01	0,00	18 401,28

10 AVR. 2017
 A LA SOUS-PREFECTURE
 DE MONTBARD
 Déposé le

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
Fonctionnement	19 650,02	0,00	203 832,72	0,00	223 482,74
Sous-Total	38 452,31	0,00	203 431,71	0,00	241 884,02
PETITE ENFANCE CC SAULIEU					
Investissement	920,79	0,00	-4 511,37	0,00	-3 590,58
Fonctionnement	-1 899,10	0,00	3 730,31	0,00	1 831,21
Sous-Total	-978,31	0,00	-781,06	0,00	-1 759,37
MOBILITE CC SAULIEU					
Investissement	3 255,56	0,00	773,17	0,00	4 028,73
Fonctionnement	5 524,59	0,00	-1 847,38	0,00	3 677,21
Sous-Total	8 780,15	0,00	-1 074,21	0,00	7 705,94
ANIM TECHNOL INPO CC SAULIEU					
Investissement	10 834,63	0,00	4 372,24	0,00	15 206,87
Fonctionnement	2 742,65	0,00	-1 019,36	0,00	1 723,29
Sous-Total	13 577,28	0,00	3 352,88	0,00	16 930,16
PLATE-FORME ROCHE (LA) CC SAUL					
Investissement	53 462,11	0,00	-53 605,95	0,00	-143,84

Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE MONTBARD

35100 - ENFANCE CC SAULIEU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	557 159,16	377 809,70	934 968,86
Titres de recettes émis (b)	3 775,02	388 942,15	392 717,17
Réductions de titres (c)	0,00	13 080,00	13 080,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 775,02	375 862,15	379 637,17
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	557 159,16	377 809,70	934 968,86
Mandats émis (f)	4 176,03	176 732,05	180 908,08
Annulations de mandats (g)	0,00	4 702,62	4 702,62
Dépenses nettes (h = f - g)	4 176,03	172 029,43	176 205,46
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		203 832,72	203 431,71
(h - d) Déficit	401,01		

Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ENFANCE CC SAULIEU					
Investissement	18 802,29	0,00	-401,01	0,00	18 401,28
Fonctionnement	19 650,02	0,00	203 832,72	0,00	223 482,74
Sous-Total	38 452,31	0,00	203 431,71	0,00	241 884,02
TOTAL II	38 452,31	0,00	203 431,71	0,00	241 884,02
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	38 452,31	0,00	203 431,71	0,00	241 884,02



10 AVR. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD
Déposé le

35400 - PETITE ENFANCE CC SAULIEU
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 060,00	118 755,50	125 815,50
Titres de recettes émis (b)	562,83	119 679,50	120 242,33
Réductions de titres (c)	0,00	3 389,03	3 389,03
Recettes nettes (d = b - c)	562,83	116 290,47	116 853,30
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 060,00	118 755,50	125 815,50
Mandats émis (f)	5 074,20	112 560,16	117 634,36
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	5 074,20	112 560,16	117 634,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 730,31	
(h - d) Déficit	4 511,37		781,06

Déposé le
10 AVR. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PETITE ENFANCE CC SAULIEU					
Investissement	920,79	0,00	-4 511,37	0,00	-3 590,58
Fonctionnement	-1 899,10	0,00	3 730,31	0,00	1 831,21
Sous-Total	-978,31	0,00	-781,06	0,00	-1 759,37
TOTAL II	-978,31	0,00	-781,06	0,00	-1 759,37
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-978,31	0,00	-781,06	0,00	-1 759,37

LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD
10 AVR. 2017
Déposé le

35500 - ANIM TECHNOL INFO CC SAULIEU
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	19 270,00	27 532,65	46 802,65
Titres de recettes émis (b)	5 462,13	24 353,59	29 815,72
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	5 462,13	24 353,59	29 815,72
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	19 270,00	27 532,65	46 802,65
Mandats émis (f)	1 089,89	26 786,95	27 876,84
Annulations de mandats (g)	0,00	1 414,00	1 414,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 089,89	25 372,95	26 462,84
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 372,24		3 352,88
(h - d) Déficit		1 019,36	



Déposé le
10 AVR. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ANIM TECHNOLOGIE INFO CC SAULIEU					
Investissement	10 834,63	0,00	4 372,24	0,00	15 206,87
Fonctionnement	2 742,65	0,00	-1 019,36	0,00	1 723,29
Sous-Total	13 577,28	0,00	3 352,88	0,00	16 930,16
TOTAL II	13 577,28	0,00	3 352,88	0,00	16 930,16
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	13 577,28	0,00	3 352,88	0,00	16 930,16

Deposé le 10 AVR. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE DE MONTBARD



35600 - PLATE-FORME ROCHE (LA) CC SAUL

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	532 801,67	540 966,60	1 073 768,27
Titres de recettes émis (b)	455 959,57	504 980,00	960 939,57
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	455 959,57	504 980,00	960 939,57
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	532 801,67	540 966,60	1 073 768,27
Mandats émis (f)	509 565,52	525 772,07	1 035 337,59
Annulations de mandats (g)	0,00	833,51	833,51
Dépenses nettes (h = f - g)	509 565,52	524 938,56	1 034 504,08
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	53 605,95	19 958,56	73 564,51

Déposé le
10 AVR. 2017
 A LA SOUS-PREFECTURE
 DE MONTBARD



35600 - PLATE-FORME ROCHE (LA) CC SAUL

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PLATE-FORME ROCHE (LA) CC SAUL					
Investissement	53 462,11	0,00	-53 605,95	0,00	-143,84
Fonctionnement	31 010,35	0,00	-19 958,56	0,00	11 051,79
Sous-Total	84 472,46	0,00	-73 564,51	0,00	10 907,95
TOTAL II	84 472,46	0,00	-73 564,51	0,00	10 907,95
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	84 472,46	0,00	-73 564,51	0,00	10 907,95

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBAUD

10 AVR. 2017

Deposé le



35800 - MOBILITE CC SAULLEU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 567,31	13 272,90	21 840,21
Titres de recettes émis (b)	4 521,48	9 200,25	13 721,73
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	4 521,48	9 200,25	13 721,73
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 567,31	13 272,90	21 840,21
Mandats émis (f)	3 748,31	11 047,63	14 795,94
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	3 748,31	11 047,63	14 795,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	773,17		
(h - d) Déficit		1 847,38	1 074,21

Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTEBELLO

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
MOBILITE CC SAULIEU					
Investissement	3 255,56	0,00	773,17	0,00	4 028,73
Fonctionnement	5 524,59	0,00	-1 847,38	0,00	3 677,21
Sous-Total	8 780,15	0,00	-1 074,21	0,00	7 705,94
TOTAL II	8 780,15	0,00	-1 074,21	0,00	7 705,94
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	8 780,15	0,00	-1 074,21	0,00	7 705,94



Déposé le

10 AVR. 2017

MAIRIE SOUS-PREFECTURE
DE MONTBAUD

35900 - OFFICE DE TOURISME CC SAULIEU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 362,18	104 214,04	110 576,22
Titres de recettes émis (b)	1 715,18	56 371,28	58 086,46
Réductions de titres (c)	0,00	25,00	25,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 715,18	56 346,28	58 061,46
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 362,18	104 214,04	110 576,22
Mandats émis (f)	0,00	75 523,33	75 523,33
Annulations de mandats (g)	0,00	4,00	4,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	75 519,33	75 519,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 715,18		
(h - d) Déficit		19 173,05	17 457,87

Déposé le

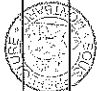
10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBAUD

35900 - OFFICE DE TOURISME CC SAULIEU

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-1 045,16	0,00	1 715,18	0,00	670,02
Fonctionnement	57 434,20	1 045,16	-19 173,05	0,00	37 215,99
TOTAL I	56 389,04	1 045,16	-17 457,87	0,00	37 886,01
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	56 389,04	1 045,16	-17 457,87	0,00	37 886,01


 A LA SOUS-PRESIDENCE
 DE MONSIEUR LE MAIRE
 10 AVR. 2017
 Déposé le

36000 - DECHETS MENAGERS CC SAULIEU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	80 817,03	777 566,80	858 383,83
Titres de recettes émis (b)	14 360,83	794 364,68	808 725,51
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	14 360,83	794 364,68	808 725,51
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	80 817,03	777 566,80	858 383,83
Mandats émis (f)	0,00	687 624,29	687 624,29
Annulations de mandats (g)	0,00	136,99	136,99
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	687 487,30	687 487,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	14 360,83	106 877,38	121 238,21
(h - d) Déficit			

Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTEARD

36000 - DECHETS MENAGERS CC SAULIEU

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
DECHETS MENAGERS CC SAULIEU					
Investissement	0,00	0,00	14 360,83	0,00	14 360,83
Fonctionnement	0,00	0,00	106 877,38	0,00	106 877,38
Sous-Total	0,00	0,00	121 238,21	0,00	121 238,21
TOTAL II	0,00	0,00	121 238,21	0,00	121 238,21
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	121 238,21	0,00	121 238,21

ALIA SOUS PRÉFECTURE
DE MOYENNA RD
10 AVR. 2017
Déposé le



10 AVR 2017

36100 - JEUNESSE CC SAULIEU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 052,27	77 715,06	78 767,33
Titres de recettes émis (b)	953,51	81 738,77	82 692,28
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	953,51	81 738,77	82 692,28
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 052,27	77 715,06	78 767,33
Mandats émis (f)	422,27	74 403,95	74 826,22
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	422,27	74 403,95	74 826,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	531,24	7 334,82	7 866,06
(h - d) Déficit			

Déposé le
 10 AVR. 2017
 LA SOUS-PREFECTURE
 DE MONTBARD





RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
JEUNESSE CC SAULLIEU					
Investissement	0,00	0,00	531,24	0,00	531,24
Fonctionnement	0,00	0,00	7 334,82	0,00	7 334,82
Sous-Total	0,00	0,00	7 866,06	0,00	7 866,06
TOTAL II	0,00	0,00	7 866,06	0,00	7 866,06
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	7 866,06	0,00	7 866,06



Déposé le

10 AVR. 2017

AUX SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-011

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DES BUDGETS**

Après s'être fait présenté, pour le budget principal, le budget annexé Office de tourisme et chacun des budgets annexes, le budget primitif de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du trésorier,

Considérant que Madame Anne-Catherine Loisier, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016 les finances de la Communauté de communes de Saulieu poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Considérant qu'il est procédé au règlement définitif du budget 2016 et qu'il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

			Dépenses et recettes réalisées	Résultats de chaque section
BUDGET PRINCIPAL	Fonc.	Dép.	794 679,48	-203 762,10
		Rec.	590 917,38	
	Inv.	Dép.	114 473,67	-64 212,14
		Rec.	50 261,53	
BUDGET ANNEXE PLATEFORME	Fonc.	Dép.	524 938,56	-19 958,56
		Rec.	504 980,00	
	Inv.	Dép.	509 565,52	-53 605,95
		Rec.	455 959,57	
BA PETITE ENFANCE	Fonc.	Dép.	112 560,16	3 730,31
		Rec.	116 290,47	
	Inv.	Dép.	5 074,20	-4 511,37
		Rec.	562,83	

BA ENFANCE	Fonc.	Dép.	171 260,51	203 832,72
		Rec.	375 093,23	
	Inv.	Dép.	4 176,03	-401,01
		Rec.	3 775,02	
BA JEUNESSE	Fonc.	Dép.	74 403,95	7 334,82
		Rec.	81 738,77	
	Inv.	Dép.	422,27	531,24
		Rec.	953,51	
BA OFFICE DE TOURISME	Fonc.	Dép.	75 519,33	-19 173,05
		Rec.	56 346,28	
	Inv.	Dép.	0,00	1 715,18
		Rec.	1 715,18	
BA MOBILITE	Fonc.	Dép.	11 047,63	-1 847,38
		Rec.	9 200,25	
	Inv.	Dép.	3 748,31	773,17
		Rec.	4 521,48	
BA SATI	Fonc.	Dép.	25 372,95	-1 019,36
		Rec.	24 353,59	
	Inv.	Dép.	1 089,89	4 372,24
		Rec.	5 462,13	
BA DECHETS MENAGERS	Fonc.	Dép.	687 487,30	106 877,38
		Rec.	794 364,68	
	Inv.	Dép.	0,00	14 360,83
		Rec.	14 360,83	



Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTEARD

Considérant que Mme Anne-Catherine Loisier, ordonnateur, est invitée à quitter la salle au moment du vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / APPROUVE, pour le budget principal, le budget annexé Office de tourisme et chacun des budgets annexes, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

Article 2 / ADOPTE les comptes administratifs des budgets principal, annexé et annexes,

Article 3 / DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **- 7 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNAUTÉ COMMUNES DE SAULIEU** Budget : **BUDGET PRINCIPAL** 2016

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2188 - Autres immobilisations corporelles	95		14 400,00 €	3 677,60 €	1 933,20 €
		Total des dépenses	14 400,00 €	3 677,60 €	1 933,20 €



Pour la Présidente,
Le Vice-Président,

Déposé le
10 AVR. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : **COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU** Budget : **BUDGET PRINCIPAL** 2016

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
10222 - F.C.T.V.A.	020		41 642,53 €	1 776,00 €	218,00 €
1328 - Autres	90		24 246,00 €	0,00 €	12 246,00 €
		Total des recettes	65 888,53 €	1 776,00 €	12 464,00 €



Petra Présidente,
Le Vice-Président,



Déposé le
10 AVR. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-012

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DES BUDGETS**

Vu la délibération n°2017-011 portant approbation des comptes administratifs 2016,

Considérant que les soldes d'exécution des sections d'investissement du budget principal, du budget annexe petite enfance et du budget annexe plateforme sont déficitaires,

Considérant que les soldes d'exécution des sections d'investissement des autres budgets annexes et du budget annexé office de tourisme sont excédentaires,

Considérant que, dans les cas où le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif est reporté automatiquement à cette section dans le budget suivant,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / DECIDE d'affecter, pour le budget principal, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à savoir 31 703,39 € au compte 1068 en investissement, avec le surplus inscrit au compte 002 en recettes de fonctionnement à hauteur de 303 651,15 €,

Article 2 / DECIDE d'affecter, pour le budget annexe petite enfance, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement en totalité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à savoir 1 831,21 € au compte 1068 en investissement,

Article 3 / DECIDE d'affecter, pour le budget annexe plateforme renommé budget annexe zones d'activité aménagées au 01/01/2017, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à savoir 143,84 € au compte 1068 en investissement, avec le surplus inscrit au compte 002 en recettes de fonctionnement à hauteur de 10 907,95 €,

Article 4 / DECIDE pour l'ensemble des budgets d'affecter les résultats tel que détaillé en annexes.



Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le - 7 AVR. 2017

- par transmission au contrôle de légalité le :

21584 Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU BUDGET PRINCIPAL	2016
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-203 762,10
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	537 393,35
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	333 631,25
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-57 441,06
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	10 530,80
Besoin de financement F. = D. + E.	46 910,26
AFFECTATION =C. = G. + H.	333 631,25
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	46 910,26
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	286 720,99
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Le La Présidente, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le



Déposé le

A, le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

21584 Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU PETITE ENFANCE	2016
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 730,31
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 899,10
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 831,21
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-3 590,58
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	2 929,60
Besoin de financement-F. = D. + E.	660,98
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 831,21
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	660,98
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 170,23
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission , le et de la publication le

A , le



Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTEAUD

21584 Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU ENFANCE	2016
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	203 832,72
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	19 650,02
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	223 482,74
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	18 401,28
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	223 482,74
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	223 482,74
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le



Déposé le

A, le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

21584 Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU JEUNESSE	2016
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 334,82
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	7 334,82
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	531,24
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	7 334,82
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	7 334,82
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 04/04/2017 et de la publication le 04/04/2017



Déposé le

A Saulieu, le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTEBARD

21584 Code INSEE	OFFICE DE TOURISME CC SAULIEU OFFICE DE TOURISME CC SAULIEU	2016
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-19 173,05
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 389,04
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	37 215,99
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	670,02
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	37 215,99
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	37 215,99
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission , le et de la publication le



A , le
Déposé le
10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTEBARD

21584 Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU ZONES D'ACTIVITE AMENAGEES	2016
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-19 958,56
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	31 010,35
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	11 051,79
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-143,84
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-14 243,50
Besoin de financement F. = D. + E.	14 387,34
AFFECTATION =C. = G. + H.	11 051,79
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	11 051,79
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le



Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

21584 Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU DÉCHETS MÉNAGERS	2016
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	106 877,38
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	106 877.38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	14 360.83
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	106 877.38
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	106 877.38
DÉFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 04/04/2017 et de la publication le 04/04/2017

A Saulieu, le 04/04/2017



Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTEARD

21584 Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU SATI	2016
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 019,36
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 742,65
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 723.29
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	15 206.87
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 723.29
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 723.29
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission , le et de la publication le



Déposé le A, le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTEARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-013

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Vu les délibérations n°2017-011 et n°2017-012 portant approbation des comptes administratifs 2016 et affectation des résultats,

Considérant les budgets primitifs présentés en séance ainsi que la note synthétique retraçant les informations essentielles sur les budgets primitifs 2017,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les budgets primitifs du budget principal, du budget annexé Office de tourisme et des budgets annexes arrêtés aux chiffres suivants :

	Fonctionnement (dépenses et recettes)	Investissement (dépenses et recettes)
Budget principal	969 730,95 €	366 168,58 €
Budget annexe Petite enfance	209 217,16 €	9 079,35 €
Budget annexe Enfance	354 094,48 €	595 346,82 €
Budget annexe Jeunesse	82 869,98 €	2 783,33 €
Budget an. Zones d'activité aménagées	54 248,95 €	39 586,79 €
Budget annexe Mobilité	11 425,52 €	8 550,21 €
Budget annexe Déchets ménagers	902 516,38 €	251 500,00 €
Budget annexé Office de tourisme	89 865,99 €	13 864,35 €
	2 673 969,41 €	1 286 879,43 €



Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTSARD

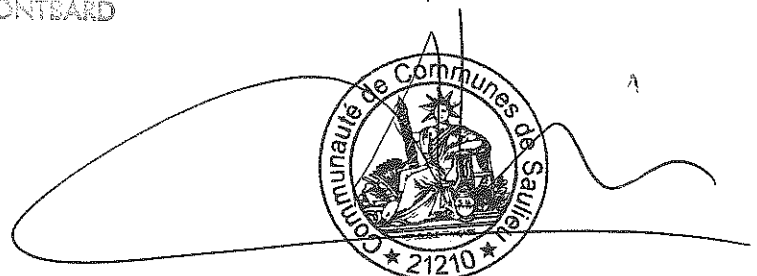
Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **- 7 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-014

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES**

Vu la délibération n°2016-012 portant affectation des résultats,

Vu la délibération n°2016-013 portant sur les budgets primitifs 2017 fixant, en particulier, le produit nécessaire à l'équilibre du budget principal à 470 776 € et le produit fiscal attendu à 434 857 €,

Considérant la situation financière de l'E.P.C.I., notamment sa capacité d'autofinancement très réduite,

Considérant que la hausse de la fiscalité sera répartie entre les quatre taxes directes locales hors zone par application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1,140360,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux des différentes taxes comme suit :

taxe d'habitation	1,97 %
taxe sur le foncier bâti	2,31 %
taxe sur le foncier non bâti	3,83 %
cotisation foncière des entreprises (hors zone)	2,17 %
fiscalité professionnelle de zone	19,43 %

pour un produit fiscal total attendu de 434 394 €.



Déposé le

10 AVR. 2017

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTEBARD

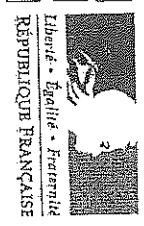


Acte certifié exécutoire

- par affichage le **7 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

EPCI : **584 DE SAULIEU**
 ARRONDISSEMENT : **21**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE SAULIEU**



DRFIP 21
10 AVR. 2017
 F.D.L.

N° 1259 CTES (1)
TAUX
F.D.L.
 2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS	Bases d'imposition effectives de 2016	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2016	Taux moyens pondérés des communes (si fusion)	Bases d'imposition provisionnelles 2017	Produit fiscal de référence (col.3 x col.2)	Total du produit des taxes additionnelles à taux constants
Taxe d'habitation.....	6 205 470	1,73		6 245 000	108 039	284 980
Taxe foncière (bâti).....	5 764 265	2,03		6 391 000	129 737	
Taxe foncière (non bâti).....	697 577	3,36		700 300	23 530	
Colif. Foncière Entreprises.....	1 292 146	1,90		1 246 000	23 674	109 877
Fiscalité prof. de zone (FPZ).....	573 457	19,43		665 500	109 877	
Fiscalité prof. éolienne (FPE).....						

1. DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI
 1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017

440 376 - 8 034 - 44 226 - 16 341 = 324 980
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget
 Total des allocations compensatoires
 Produit taxe additionnelle FNB
 Produit global des IPE
 Produit de la CVAE
 DORTP
 Versement GIR
 TASCOM
 Produit fiscal attendu des taxes additionnelles (à reporter au cadre II-2)
 +
 Produit attendu de la fiscalité de zone et/ou éolienne

2. CALCUL DES TAUX 2016 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux d'imposition 2016	Produit attendu	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence (col.5 x coefficient)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.7 x col.3)	TOTAL de la colonne 8	Durée retenue si l'intégration progressive du taux est décidée :
Taxe d'habitation.....	1,73	324 980		1,97	1,97	123 096		
Taxe foncière (bâti).....	2,03			2,31	2,31	147 632		
Taxe foncière (non bâti).....	3,36	284 980		3,83	3,83	26 821		
Colif. Foncière Entreprises.....	1,90			2,17	2,17	27 038	324 513,8	
Réserves capitalisées		>>>						
Réserves utilisées		>>>						
FISCALITE PROFESSIONNELLE DE ZONE		>>>						
FISCALITE PROFESSIONNELLE DE ZONE		>>>						

A DIJON
 Le Directeur Reg. des Finances Publiques
 MARTINE VALLET
 le 29 MARS 2017

A Rouvroux
 Le président
 le 24 mars 2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
 Communauté de Communes de Saulieu
 FEUILLET A RETOURNER
 0930
 21210

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-015

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATTINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Vu la délibération n°2017-013 portant sur les budgets primitifs 2017 fixant, en particulier, le montant de la taxe nécessaire à l'équilibre du budget annexe Déchets ménagers à 636 193 €,

Considérant que les emballages recyclables des communes de Molphey, La Motte-Ternant, Rouvray, Saint Andeux, Saint Didier, Saint Germain-de-Modéon, Sincey-lès-Rouvray et Villargoix (zone 2) sont collectés au porte-à-porte tandis que les habitants des communes de Champeau-en-Morvan, La Roche-en-Brenil, Saulieu et Thoisy-la-Berchère (zone 1) doivent déposer leurs emballages recyclables dans les colonnes des points d'apport volontaire,

Considérant le budget annexe Déchets ménagers présenté en séance, notamment les dépenses réelles diminuées des recettes réelles pour chaque zone,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) par zone comme suit :

Zone 1 : 10,15 % (Champeau-en-Morvan, La Roche-en-Brenil, Saulieu, Thoisy-la-Berchère)

Zone 2 : 17,33 % (Molphey, La Motte-Ternant, Rouvray, Saint Andeux, Saint Didier, Saint Germain-de-Modéon, Sincey-lès-Rouvray, Villargoix).



Déposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTSARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le - 7 AVR. 2017

- par transmission au contrôle de légalité le :



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
 TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 584 DE SAULIEU
 Bases exonérées sur délibération : 0
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 5 303 355
 Bases prévisionnelles d'imposition : 5 360 654
 I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 CNEFS EX SYNDICAT LPS	4 078 109	10,15 /	413 928
02 AUTRES COMMUNES	1 282 545	17,33 /	222 265

A DIJON, le 24 mars 2017
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 MARTINE VIALLET

A Remoray, le 24 mars 2017
 Le Président,

Déposé le
 10 AVR. 2017
 A LA SOUS-PREFECTURE
 DE MONTEARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-016

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPÉE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Considérant que la promotion du tourisme est une compétence communautaire,

Considérant la demande de subvention de 2 000 € de la société de concours hippique du Pays de Saulieu pour l'organisation de la finale du grand régional de concours complet d'équitation les 22 et 23 septembre 2017,

Considérant la demande de subvention de 500 € de l'office municipal de la culture (OMC) de Saulieu ainsi que la demande de subvention de l'association la deuche sédélocienne concernant la Fête de la Route Nationale 6 historique,

Considérant la demande de subvention de l'association des vieilles soupapes rochelaises pour la Fête de la RN6 historique,

Considérant que les manifestations mentionnées ci-dessus sont des événements de rayonnement a minima communautaire en lien avec les axes de développement économique et touristique retenus par la Communauté de communes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / DECIDE de verser une subvention de 1 000 € à la société de concours hippique du Pays de Saulieu,

Article 2 / DECIDE de verser une subvention de 500 € à l'association des vieilles soupapes rochelaises,

Article 3 / DECIDE de verser une subvention de 500 € à l'office municipal de la culture (OMC) de Saulieu,

Article 4 / NE SOUHAITE PAS verser de subvention à l'association la deuche sédélocienne, la Fête de la RN 6 historique à Saulieu étant déjà soutenue dans le cadre de la subvention versée à l'OMC de Saulieu.

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **- 7 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

10 AVR. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBEARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-017

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : SIGNATURE D'UN CONTRAT CAP 100% COTE-D'OR AVEC LE DEPARTEMENT

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Vu la délibération n°2016-007 du 26 février 2016 actant l'utilisation de l'excédent de fonctionnement du budget principal 2016 pour financer la construction d'un équipement extrascolaire à côté de l'école maternelle de Saulieu,

Vu la délibération n°2016-025 du 30 juin 2016 concernant des mises à disposition de biens meubles et immeubles à la Communauté de communes de Saulieu pour l'exercice de ses compétences dont le bâtiment abritant la cantine de l'école maternelle, 33 rue du Tour des fossés, et les locaux administratifs, 15 place Charles de Gaulle, à Saulieu,

Vu les procès-verbaux de mises à disposition de ces bâtiments signés le 8 septembre 2016,

Considérant le courrier en date du 23 décembre 2016 adressé par la Présidente de la Communauté de communes au Président du Département concernant une contractualisation dans le cadre du dispositif Cap 100% Côte-d'Or,

Considérant le projet de relier les locaux administratifs au réseau de chaleur de la chaufferie bois qui sera installée par le SICECO dans la plaine des sports de Saulieu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

SOLLICITE la signature d'un contrat Cap 100% Côte-d'Or avec le Département de la Côte-d'Or pour les deux projets suivants :

- extension et transformation d'un bâtiment en centre de loisirs à Saulieu d'un montant prévisionnel de 645 736 € HT avec un taux d'aide du Département de 30%,

- rénovation et mise aux normes des locaux administratifs de la Communauté de communes d'un montant prévisionnel de 150 190 € HT avec un taux d'aide du Département de 35%.

Dépose le :

14 JUIN 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBAARD

Pour extrait conforme,
La Présidente, A-C. LOISIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **13 JUIN 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-018

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Étaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Étaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **NOUVEAU BATIMENT DU CENTRE DE LOISIRS A SAULIEU : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Vu la délibération n°2016-007 du 26 février 2016 actant l'utilisation de l'excédent de fonctionnement du budget principal 2016 pour financer la construction d'un équipement extrascolaire à côté de l'école maternelle de Saulieu,

Vu la délibération n°2016-025 du 30 juin 2016 concernant des mises à disposition de biens meubles et immeubles à la Communauté de communes de Saulieu pour l'exercice de ses compétences dont le bâtiment abritant la cantine de l'école maternelle, 33 rue du Tour des fossés à Saulieu, ainsi que le procès-verbal de mise à disposition de ce bâtiment signé le 8 septembre 2016,

Vu la délibération n°2017-017 en date du 24 mars 2017 concernant la signature d'un contrat Cap 100% Côte-d'Or avec le Département,

Considérant que le centre de loisirs accueille des enfants les mercredis après-midi et durant les vacances sur les sites de Saulieu et La Roche-en-Brenil,

Considérant que le site de Saulieu est actuellement installé dans l'ancienne école élémentaire Gambetta et que ces locaux sont anciens et peu adaptés,

Considérant que le projet consiste à transférer les salles d'activité du centre de loisirs du bâtiment Gambetta au Pôle petite enfance qui regroupe déjà l'école maternelle, le multi-accueil et le bureau du Relais petite enfance et assistantes maternelles,

Considérant que, pour ce faire, il est nécessaire de rénover, réaménager et de créer une extension au bâtiment « cantine de l'école maternelle »,

Considérant que les locaux du nouveau centre de loisirs et l'école maternelle seront reliés par un passage couvert afin de mutualiser les équipements,

Considérant le projet présenté en séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / APPROUVE le principe de l'opération d'extension et de transformation d'un bâtiment en centre de loisirs à Saulieu ainsi que les conditions et modalités techniques et financières de réalisation du projet,

Article 2 / ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant concernant les dépenses :

Dépenses HT	
Annonces marchés	285 €
Diagnostics	2 200 €
Bureau de contrôle	2 750 €
Mission SPS	1 755 €
Etude de sols	5 660 €
Maîtrise d'œuvre	59 486 €
Travaux	573 600 €
	645 736 €

Article 3 / SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 30 % des dépenses éligibles,

Article 4 / SOLLICITE le soutien financier du Département de la Côte-d'Or dans le cadre du contrat Cap 100% Côte-d'Or à hauteur de 30 % des dépenses éligibles,

Article 5 / SOLLICITE une subvention du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), en complément des aides des co-financeurs précédemment cités, afin de réduire l'autofinancement de la Communauté de communes de Saulieu à 30 % du montant des dépenses hors taxe du projet.

Pour extrait conforme,

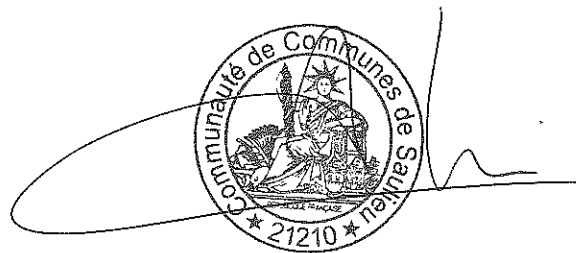
La Présidente, A-C. LOISIER



Dépose le :

14 JUIN 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **13 JUIN 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-019

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEEPE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SICECO**

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 qui entérine les nouveaux statuts du Syndicat d'énergies de la Côte-d'Or (SICECO) et élargit le champ de ses activités en proposant de nouvelles compétences et des services pouvant bénéficier aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre en devenant membres du Syndicat,

Considérant que toutes les communes membres de la Communauté de communes sont adhérentes au SICECO, pour la compétence obligatoire, la distribution publique d'électricité, et pour des compétences optionnelles,

Considérant que la Communauté de communes de Saulieu peut solliciter son adhésion par délibération du Conseil communautaire,

Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes doit nécessairement s'accompagner du transfert a minima d'une compétence,

Considérant que l'adhésion entraîne la possibilité d'obtenir des aides financières de la part du SICECO, lorsqu'il est maître d'ouvrage de travaux de raccordement au réseau électrique de projets communautaires selon les mêmes règles que les communes,

Considérant la proposition de Madame la Présidente de transférer au SICECO la compétence éclairage public, transfert s'appliquant au patrimoine communautaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / SOLLICITE son adhésion au Syndicat d'énergies de Côte-d'Or (SICECO),

Article 2 / DECIDE de transférer au SICECO la compétence éclairage public,

Article 3 / DESIGNE Jean-Philippe MESLIN représentant titulaire et Olivier MARECHAL représentant suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Energie qui regroupe les EPCI,

Article 4 / AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.



Deposé le

10 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTEBARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **7 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-020

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DES MINIBUS COMMUNAUTAIRES**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu la délibération n°58.2015 du 20 juillet 2015 modifiant l'intérêt communautaire concernant la compétence aménagement de l'espace,

Vu les délibérations n°67.2005, n°49.2012, n°65.2012, n°75.2014 et n°2016-051 concernant l'utilisation des minibus communautaires,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / DECIDE d'élargir les bénéficiaires des mises à dispositions des minibus communautaires aux communes membres et aux établissements scolaires du territoire,

Article 2 / DECIDE d'ajouter la mention suivante au règlement d'utilisation des minibus :
« En cas d'odeur de tabac à l'intérieur d'un minibus, attestée par un agent communautaire, le dernier emprunteur du minibus en question ne pourra pas emprunter de minibus durant les deux mois suivants la dernière mise à disposition »,

Article 3 / DECIDE d'ajouter la mention suivante au règlement d'utilisation des minibus :
« En cas de non paiement d'une mise à disposition d'un minibus dans les 30 jours suivants l'envoi de la facture ou du titre, l'emprunteur ne pourra pas emprunter de minibus jusqu'à la régularisation de la situation ».



Déposé le

13 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A.C. LOISIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **10 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-021

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **VIDEOSURVEILLANCE DES ŒUVRES D'ART DEPUIS LE BATIMENT DE L'OFFICE DE TOURISME**

Vu la délibération 2016-025 du 30 juin 2016 portant sur la mise à disposition de biens meubles et immeubles à la communauté de communes de Saulieu pour l'exercice de ses compétences,

Vu le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment de l'office de tourisme signé dans ce cadre le 8 septembre 2016,

Considérant que le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des biens considérés, à l'exception du droit d'aliénation,

Considérant que la commune de Saulieu souhaite installer un système de vidéosurveillance sur l'office de tourisme pour protéger les œuvres d'art exposées en plein air devant le bâtiment,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / AUTORISE l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le bâtiment de l'office de tourisme,

Article 2 / AUTORISE la Présidente à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération, notamment une convention avec la commune de Saulieu si nécessaire.

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Déposé le

13 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **10 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-022

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEEPE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu la délibération n°30.2015 du 19 juin 2015 instituant un office de tourisme intercommunal en régie dotée de la seule autonomie financière gérant un service public administratif (SPA),

Vu la délibération n°31.2015 du 19 juin 2015 et les nouveaux statuts adoptés,

Considérant que le conseil d'exploitation et le directeur sont désignés par le conseil communautaire sur proposition de la Présidente,

Considérant les propositions de la Présidente reprises ci-après,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / REMPLACE, pour le collège des professions et activités intéressées par le tourisme ainsi que des associations locales du territoire, Bertille Arlaud par Daniel Blanc, apiculteur, et Sylvain Guenot par Christophe Brenot, restaurateur,

Article 2 / MODIFIE par conséquent la liste des membres du conseil d'exploitation comme suit :

M. Bollengier	A. Garcet	F. Gâtinet	F. Guerrier	C. Lépée	O. Maréchal	D. Pasquet
Thomas Cormier	Nicolas Lazzarini	Dominique Loiseau	Bernard Vizier	Daniel Blanc	Christophe Brenot	

Article 3 / DESIGNE Marion Le Flanchec comme directrice de la régie.

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **10 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :



Déposé le

13 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-023

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL DU PARC DU MORVAN**

Vu les délibérations du conseil communautaire 27.2014 et 2017-007 portant désignation de représentants au comité syndical du parc du Morvan,

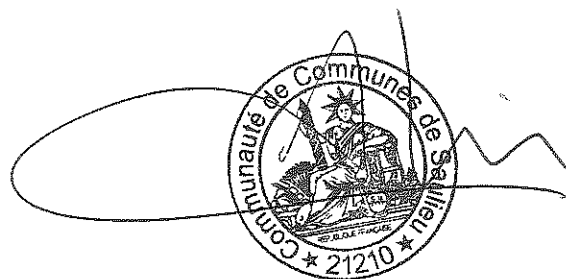
Vu l'article 10 des statuts du syndicat mixte du parc naturel régional du Morvan modifiés le 29 octobre 2015,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE Françoise GUERRIER comme suppléante de Didier DUPUIS et Nadège ARDIET-ASSIER comme suppléante de Maryse BOLLENGIER.

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Déposé le

13 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **10 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-024

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SICECO**

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 qui entérine les nouveaux statuts du syndicat d'énergies de la Côte-d'Or (SICECO),

Considérant l'existence d'une commission consultative paritaire du SICECO composée en nombre égale de représentants des communautés de communes et de délégués du SICECO,

Considérant que cette commission doit permettre aux communautés de communes représentées une coordination de leurs actions dans le domaine de l'énergie, une mise en cohérence de leur politique d'investissement, un échange facilité de données entre elles,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE Jean-Philippe MESLIN comme représentant à la commission consultative paritaire du SICECO.

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Déposé le

13 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **10 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-025

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **SUPPRESSIONS, CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,

Considérant les demandes de mutation de la directrice du centre de loisirs et de la directrice de l'office de tourisme,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / CRÉE un emploi appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation, à temps complet, du 14 au 31 avril 2017,

Article 2 / CRÉE un emploi appartenant au cadre d'emplois des animateurs, à temps complet, du 14 au 31 avril 2017,

Article 3 / CRÉE un emploi appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (grades rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe), à temps complet, pour des fonctions de directeur de l'office de tourisme et ambassadeur du tri, à compter du 1^{er} avril 2017 ; l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, rémunéré au minimum sur la base de l'IM 339 et au maximum sur la base de l'IM 582, en fonction de son expérience,

Article 4 / CRÉE un emploi appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (grades adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe), à temps complet, pour des fonctions de conseiller en séjour de l'office de tourisme, à compter du 1^{er} avril 2017 ; l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, rémunéré au minimum sur la base de l'IM 325 et au maximum sur la base de l'IM 466, en fonction de son expérience,

Article 5 / SUPPRIME un emploi d'animateur tri et environnement, créé le 27 juin 2014, à temps non complet (27 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} avril 2017,

Article 6 / SUPPRIME un emploi de conseiller en séjour, créé le 19 juin 2015, à temps non complet (21 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} avril 2017,

Article 7 / SUPPRIME un emploi d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, à temps complet, pour des fonctions de directeur de l'office de tourisme, à compter du 1^{er} avril 2017,

Article 8 / FIXE le nouveau tableau des emplois permanents comme suit à compter du 1^{er} mai 2017 :

Date de délibération	Libellé fonction ou poste ou emploi	Grades possibles pour ce poste	Temps de travail	Possibilité non tit.	Nb postes
17/04/2015	Directeur général des services	Attaché	24,5/35 ^{ème}		1
07/02/2017	Gestionnaire comptable	Cadre d'emplois des rédacteurs	21/35 ^{ème}	article 3 L 26/01/84	1
07/02/2017	Directeur des ressources humaines	Cadre d'emplois des rédacteurs	17,5/35 ^{ème}		1
	Responsable du service environnement	Cadre d'emplois des rédacteurs	15/35 ^{ème}		1
	Gardien de déchèterie	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	temps complet		1
27/06/2014	Agent technique et des déchèteries	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	17/35 ^{ème}	article 3-3 4 ^o L 26/01/84	1
24/03/2017	Directeur de l'office de tourisme et ambassadeur du tri	Cadre d'emplois des rédacteurs	temps complet	article 3-3 1 ^o L 26/01/84	1
24/03/2017	Conseiller en séjour de l'office de tourisme	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	temps complet	article 3-3 1 ^o L 26/01/84	1
28/05/2014	Chargé de mission commerce et animateur Sati		temps complet	article 3-3 1 ^o L 26/01/84	1
04/12/2014	Coordinateur enfance jeunesse et tourisme	Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	24,5/35 ^{ème}		1
13/03/2014	Directeur du centre de loisirs	Animateur	temps complet		1
29/01/2015	Animateur du centre de loisirs	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	13,5/35 ^{ème}	article 3-3 4 ^o L 26/01/84	1
05/02/2014	Responsable du secteur Jeunes	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	temps complet		1
07/11/2016	Responsable du Relais petite enfance	Cadre d'emplois des animateurs	22,5/35 ^{ème}		1
30/06/2016	Directeur du multi-accueil	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	temps complet		1
30/06/2016	Directeur adjoint du multi-accueil	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	temps complet		1

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-026

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION TERRITORIALE D'INSERTION DE MONTBARD**

Vu le programme départemental d'insertion (PDI) 2016-2018,

Considérant la mise en place de quatre commissions territoriales d'insertion,

Considérant que ces commissions, portées par les agences solidarité et famille du Département, seront les pilotes de la conception et de la mise en œuvre des pactes locaux d'insertion (PLI), déclinaisons locales du pacte territoriale d'insertion (PTI) et du PDI,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE Didier PASQUET comme représentant à la commission territoriale d'insertion de Montbard.

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Déposé le

13 AVR. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **10 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-027

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : **CONVENTION POUR LA VENTE DE CARTES DE PECHE FEDERALES PAR L'OFFICE DE TOURISME**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Considérant que la promotion du tourisme est une compétence communautaire,

Considérant la proposition de la fédération de Côte-d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique de vente de cartes de pêche fédérales par l'office de tourisme,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE la Présidente à signer une convention avec la fédération de Côte-d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique permettant à l'office de tourisme de vendre des cartes de pêche fédérales par encaissement à l'ordre du dépositaire puis restitution des sommes aux organismes (cotisation à l'association et redevance pour la protection du milieu aquatique à l'agence de l'eau).

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **10 AVR. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Motion

Séance du 24 mars 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	24	28

Date de la convocation
20/03/2017

Secrétaire de séance
Madame N. ARDIET-ASSIER

Le vingt-quatre mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à Rouvray, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, présidente.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, J-P. MESLIN (procuration à O. LHUILLIER), L. PARIS (procuration à O. MARECHAL), F. CAP (procuration à J. PERNOT), J. JOSSE (procuration à J. VIGANEGO), J-L. PETIT

Objet : MOTION DE SOUTIEN A L'INTEGRATION DE SAULIEU DANS LE PROJET DE CITE DE LA GASTRONOMIE

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Considérant que la promotion du tourisme est une compétence communautaire,

Considérant le projet de cité internationale de la gastronomie et du vin sur le site de l'hôpital général, au centre de Dijon, qui comprendra des équipements à vocation culturelle et touristique (espaces d'expositions, hôtel), des commerces (boutiques, restaurants, bars), un complexe cinématographique et un écoquartier,

Considérant que la France s'est engagée, en sollicitant la reconnaissance de son repas gastronomique par l'Unesco sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, à promouvoir et à valoriser ce bien immatériel, notamment à travers la création d'un réseau des cités de la gastronomie,

Considérant l'histoire de Saulieu et de son territoire, les chefs renommés qui y ont exercé leurs talents et la qualité reconnue des productions agricoles locales,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / RAPPELLE le rôle fondamental de Saulieu en matière de gastronomie en Côte-d'Or et en Bourgogne,

Article 2 / SOUHAITE que Saulieu et son territoire puissent être valorisés dans le cadre du projet de cité internationale de la gastronomie et du vin prévu à Dijon.



Déposé le

10 AVR. 2017

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

- par affichage le - 7 AVR. 2017

- par transmission au contrôle de légalité le :

